



APPLICATION DE LA GARANTIE TER CENTRE-VAL DE LOIRE

+ LIGNE CONCERNÉE :

ORLÉANS – ÉTAMPES – PARIS AUSTERLITZ

Suite aux difficultés de circulation du mois de juillet 2018, TER Centre-Val de Loire indemnise les voyageurs abonnés TER de la ligne Orléans – Étampes - Paris Austerlitz effectuant un parcours interne à la ligne.

Les voyageurs abonnés sur les parcours Les Aubrais- Orléans /Paris Austerlitz ne sont pas concernés par cette mesure.

+ ABONNÉS CONCERNÉS :

- > Abonnement de Travail mensuel
- > Abonnement Annuelys
- > Abonnement Élève Etudiant Apprenti mensuel
- > Abonnement Étudiant Apprenti Centre mensuel
- > Forfait
- > Optiforfait

Seuls les abonnements valables sur toute la période du 1er au 31 juillet 2018 comptabilisant un minimum de 27 jours d'abonnement au cours du mois de référence sont concernés.

+ RÉDUCTION COMMERCIALE :

30 % de la valeur du titre de juillet 2018 sera déduit de votre abonnement de septembre 2018 (période d'achat du 20 août 2018 au 19 septembre 2018 pour les abonnements mensuels.

Pour en bénéficier, il suffit de vous présenter avec le titre original du mois de juillet 2018 et sa photocopie au guichet d'une gare de la région Centre-Val de Loire.

Pour les clients Annuelys et Optiforfait, aucune démarche n'est à effectuer : les 30% de réduction sont automatiquement déduits du prélèvement d'octobre 2018.



WWW.TER.SNCF.COM/CENTRE-VAL-DE-LOIRE
CONTACT TER CENTRE-VAL DE LOIRE

0 800 83 59 23 Service & appel gratuits

LES TRANSPORTS DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE